

MAIRIE DE PAUNAT

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL DU 10 JUILLET 2020

Date de convocation :06 juillet 2020

Présents : Mr MARC Mme MODOLO Mr PEYROT Mr BOURDIER Mr DELMARES

Mr GAVOUYERE Mme GENSOU Mme LETELLIER Mme VAILLANT Mr VOS

Excusé : Mr GARRIGUE pouvoir à Mr MARC

1 ELECTIONS DU DELEGUE ET DES SUPPLEANTS POUR LES SENATORIALES

A l'occasion des élections sénatoriales du 27 septembre 2020, les conseillers municipaux de toutes les communes de Dordogne devaient impérativement se réunir le 10 juillet pour élire leurs délégués.

La commune de Paunat dispose d'un délégué et de 3 suppléants au scrutin majoritaire.

Didier MARC a été élu délégué , Stéphanie MODOLO, Jean Philippe PEYROT ,Gilles Delmares ont été élus suppléants .

Les résultats de ce scrutin ont immédiatement été transmis à la préfecture.

2 VENTE DES PARCELLES 520 ET 521 PRES DE LA FORTERESSE

Mr MARC présente le dossier au conseil en rappelant le contexte de cet achat et les objectifs poursuivis par la mairie.

A la fin du précédent mandat, la mairie a pris connaissance d'une vente éventuelle de la ruine et des parcelles annexes à une entreprise de construction basée à Douville. Après enquête et confirmation par un conseiller l'acheteur voulait développer un projet de construction d'une salle de spectacle avec parking ou démolir une partie de la forteresse pour récupérer des pierres.

Alertés sur ce projet qui risquait de nuire considérablement au village et en particulier aux riverains , le conseil municipal a décidé de préempter et s'est porté acquéreur de l'ensemble pour la somme de 11 000 euros.

Parallèlement, une consultation auprès des riverains avait été organisée avec pour objectif de revendre les parcelles limitrophes aux intéressés.

Mr Gorlee , Mme et Mr Aubry , Mme et Mr Vanbreugel s'étaient engagés dans ce dispositif.

La mairie voulait conserver cette ruine dans le patrimoine de la commune et ne conserver que des terrains lui permettant un accès facile à la ruine (parcelle 507)

Mr Gorlee propriétaire de la Conague s'était porté acquéreur des parcelles 520 et 521 .

Le dossier resté en sommeil pendant plusieurs mois en raison de retards du géomètre a ressurgi dans l'actualité quand Mr Fardet trufficulteur a saisi la Safer dans le cadre d'une exploitation gérée par son fils considéré comme jeune agriculteur.

Mr Fardet devient donc prioritaire pour l'achat de ces 2 parcelles . Une instruction a été faite par la Safer ainsi qu'une estimation d un montant de la vente établie sur la base de 4000 euros l'hectare.

Mr MARC demande donc dans un premier temps au conseil de se prononcer sur la vente de ces parcelles à la fois pour compenser l'achat initial mais aussi parce que la commune n'a pas vocation à entretenir des terres agricoles .

Le projet d'exploitation d'une trufficulture semble pertinent , adapté au terroir et pourra même favoriser la mise en valeur ultérieure de la ruine (journée de la truffe)

Un long débat s'instaure où les principales oppositions reposent sur les éléments suivants :

- pas de clôtures trop hautes ou masquées par de la végétation notamment sur les parties bases
- pas de construction de cabane sur le site

Les conseillers demandent également des éclaircissements sur la propriété du chemin d'accès à la ruine et aux parcelles.

Considérant tous ces arguments Mr MARC demande au conseil de se prononcer sur la vente de ces parcelles en précisant que tous les éléments évoqués ci dessus seront présentés à l'acheteur au moment de la vente y compris une réduction de la parcelle 521 dans le prolongement de la 522.

Le conseil se prononce favorablement à cette vente par 10 voix contre une.

La Safer sera contactée pour réviser son projet de publicité et la commune consultera le géomètre pour déterminer avec précision à qui appartient le chemin actuel.

3 PROJET DE VENTE TERRAIN RUE DES FRERES NICAUD

La commune avait acquis fin 2012 ces parcelles agricoles vendues par Mr ALBUCHER et devait les conserver pendant une durée de 10 ans.

Dans le nouveau PLU ces terrains ont été classés en zone constructible et la commune a demandé à la Safer la possibilité d'obtenir une dérogation pour vendre avant l'expiration du délai (des acheteurs s' étant faits connaître)

Notre dossier sera examiné en commission Safer en septembre 2020.

4 ORGANISATION DES COMMISSIONS

Mr MARC rappelle que chaque groupe de travail est sous la responsabilité du maire et de ses adjoints en charge de secteurs.

La mise en place de ces commissions est supervisée par le maire qui donne les orientations générales.

Les réunions intermédiaires doivent faire l'objet d'un compte rendu et les solutions proposées seront validées par le maire et le conseil.

Les priorités pour la fin de l'année seront :

-les routes en fonction du diagnostic

- la vente des terrains de la ruine
- l'aménagement la signalisation et le chemin d'accès du parking de Sors.
- le site internet et le livret d'accueil
- la gestion des déchets
- Les dossiers de l'église et du cimetière seront confiés à Isabelle et Étienne.

5 VIREMENT DE CREDIT

A la suite d'une erreur d'imputation d'une facture du SDE 24 de 680 euros le conseil valide la rectification par un transfert du compte 1678 vers le compte 2041582.

6 QUESTIONS DIVERSES

Le conseil est favorable à l'organisation d'un apéritif à l'issue de la messe du 15 août.

Un point sur nos locations est fait par Mr PEYROT.

Le conseil diffère pour le moment l'organisation des "mais communaux".

La séance est levée à 20h30.
